

Localisation	: 35	Référence : IA35000387
Aire d'étude	: Dinard	
Commune	: DINARD (quartier de:la plage de l'Ecluse)	
Adresse	: plage de l' Ecluse	
Titre courant	: établissement de bains.	
Dénomination	: établissement de bains	

Cartographie : Lambert1 0276200 ; 0277100 ; 1113700 ; 1113000

Cadastre : 1982 H

Etat de conservation : détruit

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1996, 1997 par Orain Véronique

© Inventaire général, 1996

HISTORIQUE

Datation : 3e quart 19e siècle. 1859 (daté par source) .

Personne(s) liée(s) à l'oeuvre : commanditaire Legros Edouard

Commentaire : Edouard Legros établit sur la grève de l'Ecluse des cabanes mobiles destinées aux personnes qui prennent des bains de mer. Dans une pétition adressée au préfet, il sollicite l'autorisation d'élever sur cette grève, au-dessous du plein de mars, une cabane fixe et un fourneau nécessaire à l'exploitation de son établissement. Il prend ensuite l'engagement de démolir ses travaux à la première réquisition. L'autorisation est accordée pour une durée de 9 ans à partir du 1er juillet 1859.

DESCRIPTION

SITUATION : en ville

PARTIES CONSTITUANTES : cabine de bain

DOCUMENTATION

Archives

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591

A.D. Ille-et-Vilaine: 2Q 613

A.D. Ille-et-Vilaine : 3P 817(matrices cadastrales).

Documents figurés

Extrait du plan de délimitation du rivage de la mer dans la grève de l'Écluse en dinard (Commune de St-Enogat), plan par Floucaud de Foucroy, 26 juillet 1872. A.D. Ille-et-Vilaine : 2 Q 613.

La grève de l'Écluse et le premier établissement de bains de mer en 1859, Me Faber photographe(A.Musée de Dinard).

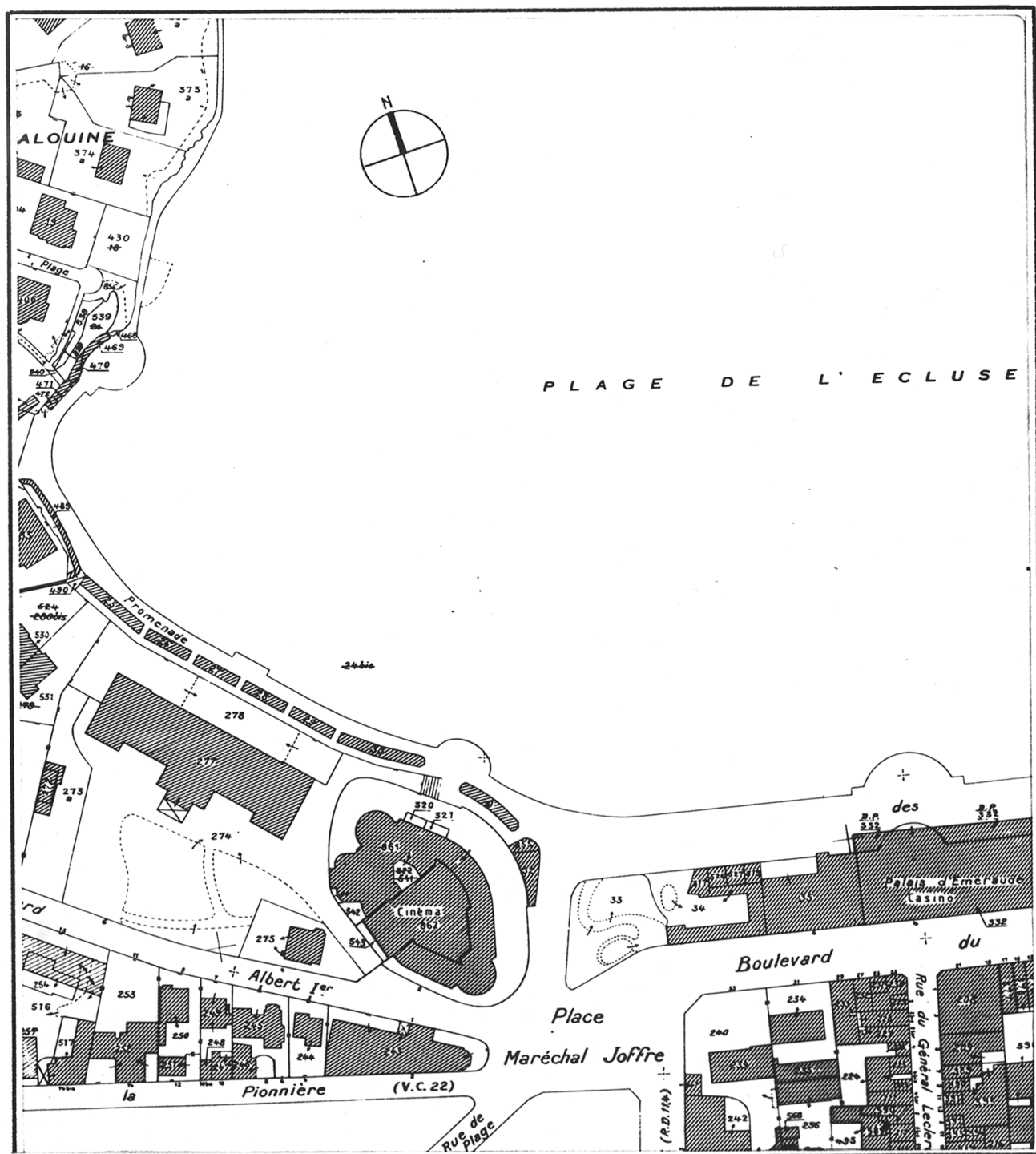
TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pl. I Plan de situation. Extrait du plan cadastral de 1982, section H, échelle 1/1000^e.

Doc. 1 Extrait du plan de délimitation du rivage de la mer dans la grève de l'Écluse
 en dinard (Commune de St-Enogat), plan par Floucaud de Foucroy,
 26 juillet 1872. A.D. Ille-et-Vilaine : 2 Q 613. 96 35 0344 X

Doc. 2 La grève de l'Écluse et le premier établissement de bains de mer en 1859,
 Me Faber photographe (A.Musée de Dinard). 95 35 0821 X

Pl. I Plan de situation. Extrait du plan cadastral de 1982, section H, échelle 1/1000°.



ANNEXE

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591

Le Sr Legros a établi sur la grève de l'écluse à Dinard, des cabanes mobiles destinées aux personnes qui prennent des bains de mer. Dans une pétition adressée à M. le Préfet, il sollicite l'autorisation d'élever sur cette grève, au-dessous du plein de mars, une cabane fixe et un fourneau, nécessaires à l'exploitation de son établissement. Il prend ensuite l'engagement de démolir ses travaux à la première réquisition.

L'autorisation sollicitée par Legros est accordée pour 9 ans à partir du 1er juillet 1859 époque à laquelle il a commencé les travaux. il paiera chaque année à partir de la même époque au bureau des domaines de Dinard la somme de 1 frs. Le 1er paiement sera exigible le 1er juillet 1860.

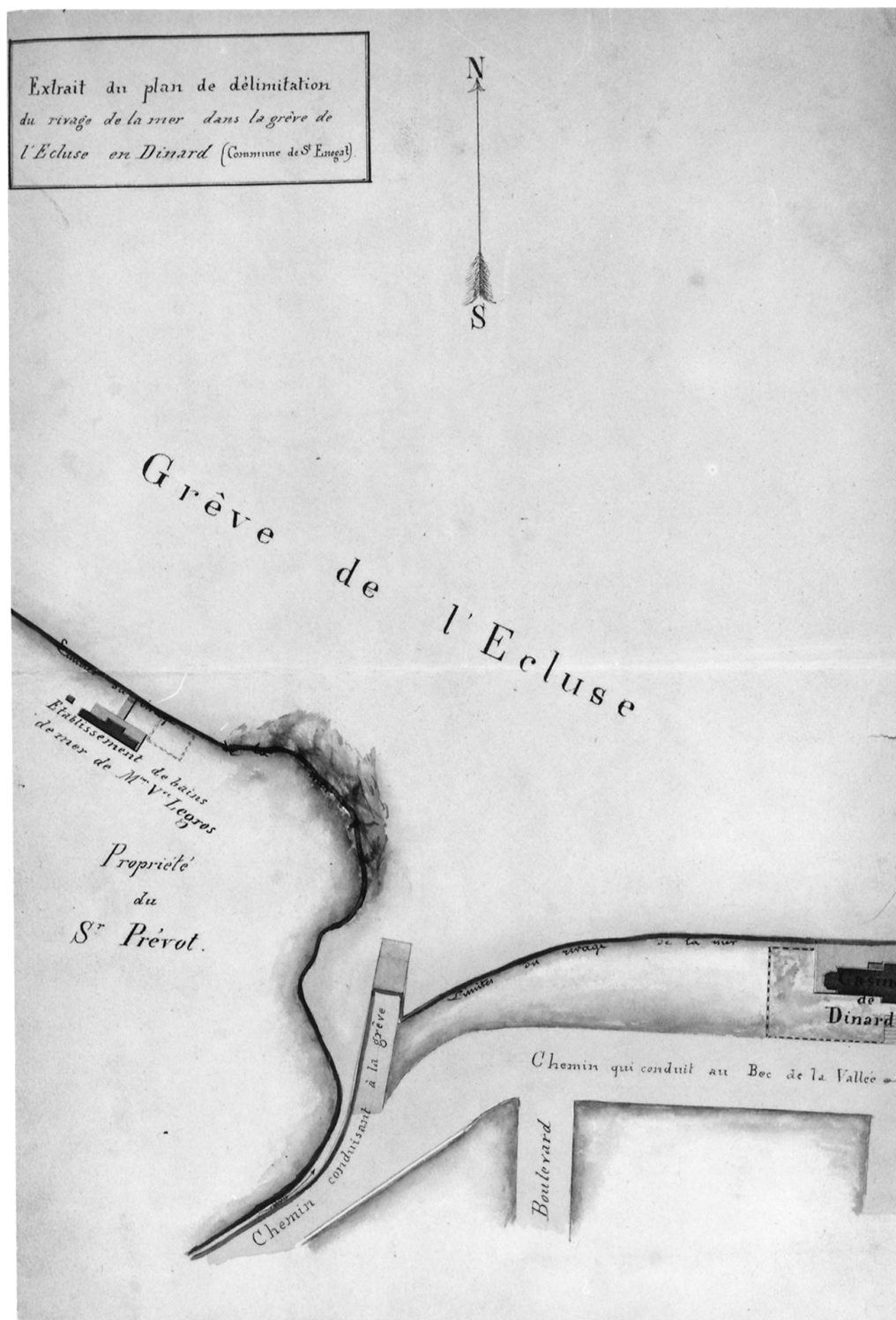
A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 613.

Autorisation accordée par l'Etat à Mr Legros le 22 mars 1861 de construire une cabane fixe et un fourneau sur la grève de l'écluse pour desservir un établissement de bains de mer comprenant un certain nombre de cabanes de bains mobiles. Renouvellement le 17 avril 1863 et le 13 août 1872.

Lettre du 26 juillet 1872. Demande de prorogation de la Ve Legros, historique de l'exploitation. En 1859, le mari de la pétitionnaire avait demandé le privilège exclusif de la baie de l'Ecluse, pour y fonder un établissement de bains de mer. C'était un père de famille que recommandaient plusieurs actes de dévouement accomplis pendant ses 19 ans de service, comme baigneur à Saint Malo. Il ne peut être fait droit à une demande de privilège sur une grève qui appartient à tous : mais à la suite d'une nouvelle pétition, du 30 juin 1859 dans laquelle le Sr Legros sollicitait simplement l'autorisation d'élever une cabane fixe sur la partie haute de la grève et d'avoir un fourneau mobile et quelques cabanes roulantes, il fut fait droit à cette requête par un arrêté du 22 mars 1861, pour 3 ans. C'est probablement cet arrêté qui a été prorogé ensuite pour 9 ans...

Doc. 1 Extrait du plan de délimitation du rivage de la mer dans la grève de l'Écluse en Dinard (Commune de St-Enogat), plan par Floucaud de Foucroy, 26 juillet 1872. A.D. Ille-et-Vilaine : 2 Q 613.

Repro. Inv. G. Artur
96 35 0344 X



Doc. 2 La grève de l'Écluse et le premier établissement de bains de mer en Repro. Inv. G. Artur
1859, Mc Faber photographie (A.Musée de Dinard). 95 35 0821 X

